

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation |
| Herausgeber: | Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation |
| Band: | 49 (1973) |
| Heft: | 5 |
| Artikel: | Les activités internationales concernant les bibliothèques |
| Autor: | Clavel, J.-P. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-771086 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les activités internationales concernant les bibliothèques

par *J.-P. Clavel*,

Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne

Introduction

Dans son rapport d'activité pour l'année 1972, notre président a cité à plusieurs endroits des aspects de la vie internationale, notamment *l'Année Internationale du Livre, 1972*.

Proclamée par l'UNESCO, c'est l'œuvre de la FIAB qui a préparé cette année, qui a animé certaines manifestations et qui propose enfin que cette année du livre continue à rayonner dans le monde, comme un lien pacifique entre les peuples.

C'est grâce à un long passé de collaboration internationale que la FIAB a pu faire proclamer l'AIL par l'UNESCO.

Notre intention n'est pas de faire l'histoire de la FIAB, mais de répondre à deux questions:

- Que fait la FIAB?
- Comment travaille-t-elle?

I. Organisation

Son titre, «Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires» indique bien que ce ne sont pas des individus qui sont membres, mais des associations. On compte à l'heure actuelle 93 associations nationales de bibliothécaires et 11 associations internationales ou régionales (du type Association of Law Libraries, IALL, – Association of Technical University Libraries, IATUL, – Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherches, LIBER). Ces membres-là ont droit de vote et déléguent, lors du congrès annuel de la FIAB, un représentant. Mais le congrès compte également des observateurs appartenant à ces associations-membres ou appartenant à l'une des bibliothèques (il y en a plus de 400) qui sont membres associés de la FIAB, c'est-à-dire qui paient une cotisation annuelle pour obtenir les informations de la FIAB et soutenir son travail.

Etant donné cette structure, il est évident que la FIAB travaille avec l'aide et par le truchement des délégués des associations, ce qui entraîne un certain renouvellement parmi les participants, puisque les associations n'envoient pas chaque année le même délégué. Il y a pourtant une continuité certaine dans l'œuvre de la FIAB, continuité assurée par les fidèles que sont les directeurs des bibliothèques nationales, confrontés quotidiennement aux problèmes de la collaboration internationale, les directeurs des grandes bibliothèques, disposant de crédits, et les mordus des relations internationales.

II. Structure de la FIAB

La FIAB comprend les organes suivants:

A. Autorité législative = Conseil général

En font partie:

- les représentants des associations nationales membres:
1 représentant par association
- les représentants des associations internationales membres:
1 représentant par association

B. Autorité consultative = Comité consultatif

En font partie:

- les représentants des associations internationales et régionales, ainsi que les présidents et secrétaires des comités consultatifs permanents des Sections, Sous-sections, Commissions et Groupes de travail internes de la FIAB

C. Autorité exécutive = Bureau exécutif

Comprend:

- 1 Président
 - 6 Vice-présidents
 - 1 Trésorier,
- élus par le Conseil Général pour trois ans, rééligibles une fois

D. Program Development Group (PDG)

Comprend:

- 1 Président
- 6 membres
- 1 représentant du Secrétariat

E. Secrétariat permanent

Comprend:

- 1 Secrétaire
- 2 employées

F. Sections, Sous-sections, Commissions

Les Sections et Sous-sections groupent les représentants par types de bibliothèques:

1. Section des Bibliothèques Nationales et Universitaires
 - a. Sous-section des Bibliothèques Universitaires

2. Section des Bibliothèques de Lecture Publique
 - a. INTAMEL = Intern. Association of Metropolitan Libraries
 - b. Sous-section des Bibliothèques Enfantines
 - c. Sous-section des Bibliothèques d'Hôpitaux
3. Section des Bibliothèques Spécialisées
 - a. Sous-section des Bibliothèques d'Observatoires
 - b. Sous-section des Bibliothèques Cartographiques
 - c. Sous-section des Bibliothèques des Sciences Sociales
4. Section des Ecoles de Bibliothéconomie
5. Section des Bibliothèques Parlementaires et Administratives
 - a. Sous-section des Bibliothèques Administratives

Commissions

Les Commissions groupent les représentants par problèmes et fonctions:

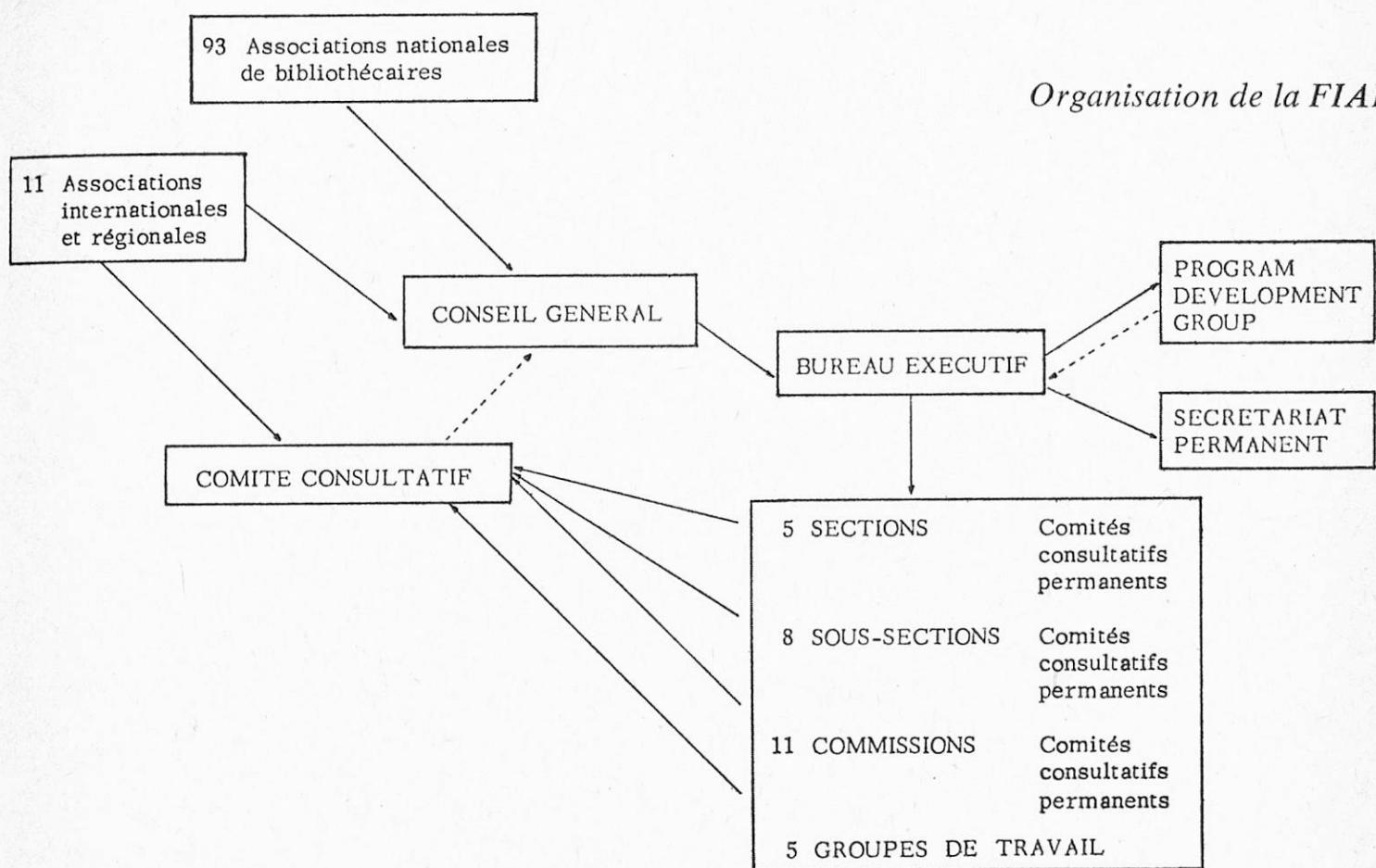
1. Commission de catalogage
2. Commission du Prêt International et des Catalogues Collectifs
3. Commission des Echanges de Publications
4. Commission des Publications Officielles
5. Commission des Publications en Série
6. Commission de Statistique et de Normalisation
7. Commission des Fonds et Documents Anciens et Précieux
8. Commission de la Construction de Bibliothèques
9. Commission de la Mécanisation
10. Commission de la Bibliographie
11. Commission de la Théorie et de la Recherche Bibliothéconomique

Groupes de travail

1. Groupe de liaison avec la FID (Féd. intern. de Docum.)
2. Groupe de travail pour les Pays en Développement
3. Groupe de Travail sur la Recherche et le Développement dans la Documentation et la Bibliothéconomie (en liaison avec la FID)
4. Comité Directeur du Secrétaire du Catalogage
5. Groupe de travail Ad Hoc pour la révision des statuts

Chaque section, sous-section et commission est animée par un comité consultatif permanent (Standing Advisory Committee), formé d'un président, d'un secrétaire et d'une dizaine de membres. Un représentant ne peut pas appartenir à plus de trois comités consultatifs permanents.

Les membres de ces comités sont élus, eux aussi, pour trois ans et sont ré-éligibles une fois. Pour en faire partie, il faut être proposé ou appelé, ce qui signifie que l'on a participé plusieurs années de suite au travail de la section

Organisation de la FIAB

et qu'on y a présenté un exposé. L'organigramme montre les relations entre les différents organismes de la FIAB.

III. Organisation du travail

1. Congrès annuel

a) Séances plénières

Depuis 1966, la FIAB organise, lors du congrès annuel, des séances plénières, avec des exposés consacrés à un seul sujet:

- 1966, la Haye, bibliothèques et documentation
- 1967, Toronto, le service des bibliothèques dans un pays de grandes dimensions
- 1968, Francfort, livres et bibliothèques dans une société industrielle

Les thèmes choisis deviennent maintenant à la fois plus ambitieux et plus précis:

- 1973, Grenoble, le travail bibliographique universel

– 1974, Washington, la planification des bibliothèques à l'échelle nationale et internationale.

Ces séances plénières sont destinées à définir ou à permettre une approche de définition des lignes directrices de la politique dans le domaine des bibliothèques. Elles sont donc utiles pour les associations nationales.

b) Sections, sous-sections, commissions

Lors du congrès annuel, les sections, sous-sections, commissions, etc. se réunissent en séance, normalement une ou deux fois au cours de la semaine. Lors de ces séances, on entend et on discute des exposés relatifs à un ou deux problèmes posés par des bibliothécaires de différents pays, de manière à pouvoir comparer des situations différentes. Dans le meilleur des cas, on tire des exposés des normes que l'on peut faire admettre par le Conseil général, ou bien le débat conclut à une demande de contrat avec l'UNESCO pour que le problème soit confié à un spécialiste. Il arrive, naturellement, que le projet n'ait pas de suite et que la séance n'ait généralement qu'une valeur informative.

Type d'étude: dans la section des bibliothèques nationales et universitaires, a été étudié le «Planning Programming Budgeting System», demande permettant de corriger les prévisions budgétaires en cours d'exercice.

Dans la section des bibliothèques de lecture publique, on a étudié récemment les «Standards for Public Libraries».

2. Hors congrès

Les commissions qui doivent s'attaquer à des problèmes bien précis ont souvent une activité en dehors du congrès. Nous citerons trois exemples:

a) La Commission du Catalogage, qui a préparé la Conférence internationale de Paris, en 1961, et celle de Copenhague, en 1969, a fourni un travail intense en dehors du congrès. Si intense que la FIAB a dû créer un secrétariat permanent du catalogage, qui étudie tous les problèmes relatifs à ce sujet.

Ce travail a des répercussions sur les associations-membres et c'est grâce au travail de la Commission de Catalogage que l'ABS a été amenée à créer la Commission pour l'harmonisation des règles de catalogage.

b) La Commission de la Construction étudie les problèmes généraux de la construction des bibliothèques. Très vite, elle a éprouvé le besoin de sérier les difficultés et de s'adjoindre des architectes pour ses travaux. Elle a donc organisé des colloques consacrés à des sujets précis:

– 1971, à Lausanne, sur la construction des bibliothèques universitaires (20 architectes, 30 bibliothécaires)

- 1973, à Rome, sur la construction des bibliothèques nationales (15 architectes, 60 bibliothécaires)
- Il est prévu encore un colloque, en 1975, à Brême, sur la construction des bibliothèques de lecture publique.

Ces travaux donnent lieu à des publications et sont l'occasion d'organiser une exposition des réalisations récentes: données chiffrées, plans, photographies.

c) La Commission de la Statistique et de la Normalisation avait reçu en son temps un mandat de l'UNESCO pour préparer les bases des «Recommendations concernant la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques», adoptées par l'UNESCO en 1970. Le Standing Advisory Committee de cette commission prépare les définitions pour la statistique des moyens audio-visuels. Cette commission travaille d'une manière qui lui est propre. Elle se réunit pour trois journées de travail dans la semaine qui précède le congrès de la FIAB, étudie un problème particulier, élabore des propositions qui sont discutées lors de l'assemblée générale de la commission au congrès.

Ce comité consultatif s'est ainsi réuni à Prague en 1972, avant le congrès du Budapest, – à Lausanne en 1973 avant le congrès de Grenoble. Le travail en groupe restreint est toujours plus intensif et efficace.

3. Autres activités

a) Depuis quelques années, la FIAB, avec l'aide de l'UNESCO, organise des séminaires pour les bibliothécaires des pays en développement.

Ces séminaires ont lieu immédiatement avant le congrès et dans la même ville, de manière que les participants puissent également assister au congrès.

- 1971, Liverpool, les représentants des pays anglophones
- 1973, Grenoble, les représentants des pays francophones
- 1974, Washington, les représentants de l'Amérique latine.

b) Le Prix T. P. Sevensma

Ce prix, de 1500 francs suisses, est attribué tous les trois ans à un bibliothécaire de moins de 40 ans affilié à une association-membre de la FIAB.

Le concours comporte une étude de 10–15 000 mots sur un sujet imposé.

IV. Finances

Les finances de la FIAB sont assurées:

1. par la cotisation des membres nationaux, qui est fixée depuis le Congrès de Budapest à 1 pour mille de la contribution versée à l'UNESCO.

La cotisation des associations internationales est de 200 fr. s., celle des membres associés de 150 fr.s.

2. Depuis plus de dix ans, la FIAB reçoit une aide de l'UNESCO sous forme d'une subvention annuelle de 10 000 \$.
3. Le Bureau exécutif a obtenu une aide provisoire du Council of Library Resources, de 100 000 \$, avec mission de développer des bases financières plus solides.

Dans le domaine des finances, la FIAB n'a pas su assurer ses ressources, comme la FID, si bien que le Bureau exécutif doit se battre depuis des années pour assainir la situation.

Les problèmes financiers de la FIAB touchent les associations nationales par un autre côté. En effet, l'association nationale qui décide d'organiser le congrès annuel s'engage à couvrir des dépenses considérables, de l'ordre de 200 000 fr.s. Si l'on songe qu'il a fallu accueillir à Grenoble 1000 participants, s'occuper de les loger, de les nourrir, de trouver des salles de réunion de toutes dimensions et pouvant être occupées simultanément, d'assurer l'interprétariat anglais, français, allemand et russe, de fournir des installations de traduction simultanée, – on verra bien vite que l'organisation d'un tel congrès n'est pas une sinécure.

C'est la raison pour laquelle le Bureau exécutif veut exiger de limiter le nombre de participants en n'autorisant qu'un délégué officiel par association, les membres des SAC et un nombre restreint d'observateurs. C'est ainsi qu'à Oslo en 1975, le congrès ne devra pas compter plus de 500 participants. Si l'on jette un regard sur l'avenir plus lointain de la FIAB, il apparaît comme nécessaire d'aboutir à une régionalisation de son travail, les réunions mondiales devenant moins fréquentes et groupant un nombre limité de participants.

V. Liber

La FIAB va fêter son 50ème anniversaire en 1977. LIBER n'a que deux ans d'activité. On ne peut pas comparer les deux organisations, mais LIBER est née justement parce que la FIAB est devenue trop lourde (nombre de participants et de séances simultanées lors des congrès), – trop disparate (représentants de pays très différents, problèmes trop dissemblables, différences linguistiques) – trop universelle (difficulté de réunir des groupes de travail plus d'une fois par année). LIBER cherche donc à regrouper les bibliothèques européennes de l'Ouest ayant des problèmes semblables et des conditions d'existence identiques (histoire culturelle, milieu politique, ressources budgétaires, formation professionnelle).

Elle va mettre sur pied des groupes de travail restreints ayant la possibilité de se réunir deux à quatre fois par année pour trouver rapidement des solutions à des problèmes que nous traînons derrière nous depuis des décennies, – organiser des colloques sur des questions auxquelles il est possible de donner une réponse à l'échelle de l'Europe. Elle participe à des réunions d'experts mises sur pied par le Conseil de l'Europe pour résoudre certains problèmes touchant la formation professionnelle.

A l'heure actuelle, 170 bibliothèques nationales, universitaires ou municipales importantes (sur les 300 qui se trouvent en Europe) font partie de LIBER.

Son organisation se calque sur celle de l'ABS. Une assemblée annuelle forme l'autorité législative, chaque bibliothèque ayant droit à une voix. Cette assemblée élit le conseil exécutif, qui comprend 7 membres et dans lequel les diverses régions de l'Europe sont représentées. Le travail se fait dans les deux langues, français et anglais.

Jusqu'à maintenant, LIBER n'a pas trouvé son assise. L'impulsion préparée entre 1968 et 1971 a été donnée cette année-là et il faut maintenant faire une œuvre de consolidation et de développement.

VI. Conclusion

Nous avons exposé ce que fait la FIAB et comment elle le fait. Il faut encore poser la question du «pourquoi».

L'un des trois buts que cherche à atteindre la FIAB est la normalisation et l'on peut dire que ce sont les efforts des bibliothécaires réunis sous l'égide de la FIAB qui ont permis la mise au point de l'ISBD, ISBS, les recommandations de l'UNESCO sur les statistiques, l'adoption du format Marc II pour l'automatisation, la généralisation de l'usage de l'ISBN-ISSN.

Sur le plan personnel, la participation aux travaux de la FIAB apporte beaucoup. C'est d'abord dans les échanges d'idées et d'expériences que se manifeste le premier profit. La FIAB est la meilleure plateforme de discussion et c'est là qu'on apprend les dernières nouveautés de la profession. C'est aussi grâce à elle qu'on a la possibilité de visiter des pays étrangers et leurs bibliothèques, ce qui permet de comparer les réalisations étrangères à celles de sa propre bibliothèque.

Il serait important qu'à l'avenir, des bibliothécaires suisses participent activement aux travaux de la FIAB, car la Suisse est sous-représentée dans les SAC. Nous souhaitons vivement que nos jeunes collègues puissent s'y intéresser.